## Conférence de presse de Couve de Murville à l'issue d'une réunion du Conseil des CE (Bruxelles, 29 février 1968)

**Légende:** Le 29 février 1968, à l'issue d'une réunion du Conseil des Communautés européennes tenue sous sa présidence, le ministre français des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, répond aux questions des journalistes relatives aux propositions faites par les États membres en vue de reprendre les négociations d'adhésion avec le Royaume-Uni.

**Source:** Conférence de presse de Couve de Murville donnée à Bruxelles à l'issue d'une réunion du Conseil de la CEE, tenue sous sa présidence. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la France, [10.04.2008]. Disponible sur http://www.doc.diplomatie.gouv.fr.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

## **URL:**

http://www.cvce.eu/obj/conference\_de\_presse\_de\_couve\_de\_murville\_a\_l\_issue\_d \_une\_reunion\_du\_conseil\_des\_ce\_bruxelles\_29\_fevrier\_1968-fr-oce6c6bo-8527-446e-bb20-57573c0e0930.html



Date de dernière mise à jour: 02/12/2016



## Conférence de presse de Couve de Murville donnée à l'issue d'une réunion du Conseil (Bruxelles, 29 février 1968)

Messieurs, j'ai bien l'honneur de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue au terme de cette longue journée que vous connaissez d'ailleurs déjà dans tous ses détails par les compte rendus qui vous ont été faits au fur et à mesure par les uns et par les autres. Vous savez, vous saviez d'ailleurs déjà à l'avance les questions qui ont été discutées, vous connaissiez l'ordre du jour qui a été suivi.

J'imagine que dans cet ordre du jour il y a un point sur lequel se porte votre curiosité, par conséquent vos questions. C'est le point 13 qui a trait à la candidature d'un certain nombre de pays et à la lettre du gouvernement suédois. Alors vous savez déjà sur ce point ce qui a été dit; je n'ai par conséquent pas besoin de le répéter. Chaque délégation, dans l'ordre c'était la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la France, chaque délégation a exposé son point de vue et ses idées sur la base des documents dont vous avez eu connaissance également et qui s'appellent: la proposition du Benelux, la déclaration franco-allemande et le mémorandum de l'Italie. Je me demande, pour ne pas inutilement prolonger mon introduction, je me demande si le mieux n'est pas que je vous demande tout de suite de me poser les questions qui peuvent vous intéresser sur cette grande affaire, et le cas échéant d'ailleurs, si vous le désirez, sur d'autres points qui étaient à l'ordre du jour, dans la mesure où vous avez une curiosité à satisfaire. Est-ce que je peux vous demander, lorsque vous posez une question, de dire en même temps le journal et le pays pour fixer les idées.

La Tribune de Genève: Monsieur le Ministre, dans son intervention, M. Brandt a opéré une assez nette distinction entre les pays candidats à la Communauté qui bénéficieraient en priorité de ces arrangements commerciaux et les autres Etats, dont, je suppose, le mien. Est-ce que vous opérez la même distinction, est-ce que vous parlez de la même priorité?

R. Vous savez, dans toute cette affaire, c'est-à-dire dans tout ce qui concerne la déclaration franco-allemande, il n'y a pas de plan arrêté en commun et en détail par le gouvernement français et le gouvernement allemand. Nous avons un certain nombre d'idées en commun, et ces idées sont d'ailleurs relativement précises. Mais cela ne se transforme pas en une proposition que nous faisons à tel ou tel pays. J'ai eu l'occasion de dire au cours de mon exposé, moi-même j'ai parlé pour la délégation française, j'ai eu l'occasion de dire: nous ne sommes pas demandeurs de ce qu'on appelle un arrangement. Nous disons, si vous voulez faire quelque chose entre la Communauté et les candidats, notamment en vue de faciliter dans l'avenir l'adhésion de ces candidats, et bien voilà ce que l'on peut imaginer en pratique et ce qui nous paraît à la fois possible et utile. Alors, ceci étant dit en guise d'introduction, je réponds à votre question: nous avons envisagé avec les Allemands que ces arrangements commerciaux auxquels nous pensons s'appliqueraient par hypothèse aux pays candidats, s'ils le désirent, bien entendu. Alors, les pays candidats c'est naturellement l'Angleterre et puis l'Irlande, le Danemark, la Norvège. Mais vous savez, puisque vous êtes Suisse, vous savez que le gouvernement helvétique a pris quelques contacts l'année dernière. Je ne réponds ni par oui ni par non à votre question. Ce que je dis simplement c'est qu'elle n'est pas posée pour le moment, mais que nous n'excluons rien à l'avance.

**Guardian (Londres)**: Suite à votre intervention, est-ce que cela veut dire maintenant que vous attendez que la Grande-Bretagne et les autres candidats fassent maintenant des propositions envers la Communauté ou est-ce que vous attendez que la Commission définisse maintenant une position commune des Six sur des propositions à faire envers les candidats?

R. Ecoutez, pour le moment nous sommes dans une discussion à l'intérieur de la Communauté. Alors nous avons expliqué nos idées à nos partenaires, nous et les Allemands, n'est-ce pas. Ce que nous attendons actuellement, ce sont les réactions de ces partenaires. Si tout le monde approuve les idées que nous avons exposées, alors un nouveau stade pourra et devra être envisagé. Nous n'en sommes pas encore là. Nous verrons ça, par hypothèse, à notre prochaine réunion. Pour ce qui est des réactions de votre pays, Mademoiselle ou Madame, je pense que nous en saurons déjà un peu plus long demain, à lire par exemple le Guardian.



**Newsweek**: Monsieur le Ministre, il y a eu une déclaration franco-allemande et maintenant il y a une proposition qui est elle uniquement allemande. A quel point est-ce que la France participe, en coulisse si l'on veut dire, à l'élaboration de ce document, ou est-ce que c'est uniquement un document allemand que la France contemplera avec une certaine surprise. A quel point est-ce que il y a divergence entre les vues allemandes, notamment celles exprimées par M. Brandt ce soir et la position française?

R. Oh vous savez, je vous dirai d'abord que j'ai passé l'âge où l'on peut être surpris. Ceci dit je ne suis pas surpris non plus de votre question, car je pense bien que ce qui vous intéresse principalement dans ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est de savoir si et jusqu'à quel point il pourrait, par une bénédiction du ciel, y avoir des divergences entre la délégation allemande et la délégation française. Ceci étant constaté, et pour vous décevoir ou avec la crainte de vous décevoir, je vous dirai que dans ce qui a été dit l'après-midi par M. Willy Brandt et par votre serviteur, je ne vois rien qui soit en contradiction, ni qui marque la moindre divergence, sauf sur un point, un point technique, dont d'ailleurs je dois dire, nous n'avions jamais précédemment parlé avec nos partenaires allemands et c'est, peut-être l'avez-vous noté déjà, c'est la question de savoir si les arrangements dont il s'agit seraient de nature multilatérale ou de nature bilatérale. C'est la seule différence que j'ai notée entre ce qui a été dit par M. Brandt et ce que j'ai moi-même exprimé. Alors le document dont vous parlez, je pense, c'est celui que la délégation allemande a accepté d'établir pour le bénéfice de nos partenaires. Et bien, nous verrons ce que sera ce document, je ne puis pas vous le dire en avance. Peut-être serez-vous surpris lorsqu'il sortira et qu'il aura été discuté de constater que la délégation française n'est pas en désaccord avec ledit document.

**Newsweek**: Est-ce que l'élaboration de ce document se fera avec le concours officieux de la France ou est-ce que c'est....

**R**. Vous le saurez le moment venu.

**Washington Post**: Monsieur le Ministre, pour ce qui concerne le plan Benelux, est-ce que vous avez le même sentiment de ne pas avoir de différend avec vos amis beneluxiens, c'est-à-dire qu'il y a des points en commun entre la position française et les propositions contenues dans le plan Benelux, notamment en ce qui concerne ce que M. Harmel a précisé aujourd'hui?

**R**. Je n'ai jamais dit ou prétendu que le document du Benelux était un document français. Alors que la déclaration franco-allemande du 16 février, si vous me permettez de le marquer, est un document français, il est franco-allemand, mais il est aussi français. Le document du Benelux exprime les idées de trois pays, les trois pays que vous savez et ce n'est pas moi qui l'ai rédigé.

Washington Post: Mais êtes-vous d'accord avec les idées contenues dans ce plan?

**R**. Lesquelles de ces idées, parce qu'il y en a beaucoup?

Washington Post: Par exemple sur la coopération technologique organisée dans des domaines précis.

**R**. Sur la coopération technologique, je vais vous dire ce que j'ai dit cet après-midi, ce qui est ma position, c'est celle de mon gouvernement. C'est à savoir que le 31 octobre dernier on a fait entre les Six, à Luxembourg, un accord au terme duquel on doit commencer à étudier l'organisation d'une coopération technologique entre les Six, et l'on a dit que cette organisation, lorsqu'elle serait mise sur pieds, pourrait, dans des conditions à déterminer, en tout ou en parties, être ouvertes à d'autres pays.

Et c'est comme cela que nous concevons, en ce qui nous concerne, la possibilité d'une association de la Grande-Bretagne ou de tout autre pays, car d'autres pays européens peuvent être intéressés par cela, à la coopération technologique entre les Six. Vous demanderez à la délégation belge si ceci est conforme ou en contradiction avec sa propre position.

**Associated Press**: Peut-on conclure, Monsieur le Ministre, de votre accord avec les Allemands que vous êtes aussi d'accord pour la formation d'une zone de libre-échange ou une union douanière?



R. Le problème ne se pose pas exactement de la façon, peut-être un peu abrupte que vous dites. La question d'un arrangement commercial entre le Marché commun et d'autres pays européens, cette question pose, soulève une difficulté dans la mesure où il s'agirait, et il ne peut s'agir que d'un accord préférentiel. C'est-à-dire préférentiel entre les Six et le pays considéré, par hypothèse, la Grande-Bretagne. Alors ceci doit être concilié ou conforme aux obligations que nous avons tous d'après le GATT. Et par conséquent il faudra trouver un système, c'est une question technique que nous n'avons pas encore, dont nous n'avons pas encore défini notre position; il faudra trouver un moyen de présenter la chose de telle façon que ce ne soit pas en contradiction avec le GATT. Et alors là, il y a beaucoup de formules qui peuvent être envisagées, dont en particulier, celle que vous avez mentionnée d'une manière ou d'une autre. Tout cela est assez compliqué en réalité.

**Agence Europe**: Puisque ces arrangements commerciaux qu'on souhaite avec la Grande-Bretagne sont destinés à l'aider à aplanir ses difficultés économiques et financières et ouvrir ainsi la voie de l'adhésion, n'y a-t-il pas lieu de donner à cet arrangement une étendue aussi grande que possible et de le conclure aussi le plus rapidement possible?

**R**. Cela ne dépend pas de nous, Monsieur. Nous, nous sommes prêts à conclure le plus rapidement possible, et je crois pouvoir dire la République fédérale d'Allemagne aussi. Je ne sais pas ce qu'en pensent nos partenaires et je ne sais pas ce qu'en pensent les candidats; nous verrons cela.

**Le Monde**: Pour conclure ce que vous venez de dire, la déclaration franco-allemande a défini certains principes, le principe d'arrangement commercial pour aider l'Angleterre à préparer son adhésion et qu'en ce qui concerne le contenu, la définition de ce contenu appartient plutôt à nos partenaires qu'à nous-mêmes.

**R**. C'est peut-être aller un peu loin que de dire cela, parce que, malgré tout la France et l'Allemagne sont intéressées par le contenu de ces arrangements éventuels. Et je vous le disais tout à l'heure, nous avons des idées qui sont relativement précises là-dessus, qui ont d'ailleurs été exposées cet après-midi et dont vous avez certainement eu l'écho ou le compte-rendu, tant en ce qui concerne les produits industriels qu'en ce qui concerne les produits agricoles.

**Le Monde**: Si vous pouviez nous préciser, Monsieur le Ministre, il est certain que vous nous aideriez beaucoup dans notre tâche?

R. Oui, mais pourquoi? Nous avons dit qu'il y aurait, enfin, qu'on pourrait envisager, si on le désirait, ce n'est pas une demande que nous faisons encore une fois, qu'on pourrait envisager des arrangements; pour les produits industriels évidemment c'est une question de tarif douanier, c'est-à-dire une baisse limitée mais réelle du tarif douanier. Pour l'agriculture en général les tarifs n'entrent pas en considération, puisque c'est quelque chose de très particulier que l'économie agricole, il s'agirait plutôt de contrats portant sur tels ou tels produits. Et comme je vous le disais tout à l'heure, tout ceci devrait être, du point de vue juridique, harmonisé avec nos engagements vis-à-vis du GATT.

**Agence espagnole de Presse**: Dans le cas d'une éventuelle négociation avec la Grande-Bretagne pour un accord préférentiel, ce serait du genre de celui qui est en train de se négocier entre le Marché commun et mon pays?

**R**. Ecoutez, l'expérience nous montre que dans ces affaires, chaque pays est un cas particulier. Tout le monde a des problèmes et je dirai, d'une proportion qui n'est pas la même que celle du voisin.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je pense, pour ma part, qu'il ne peut y avoir que des accords bilatéraux dans ce domaine et que l'accord multilatéral est un peu une vue de l'esprit. Mais enfin, évidemment cela porte toujours sur les échanges, par définition.

Il n'y a pas d'autres questions?



**V.W.D.**: Je crois que ce soir on a encore discuté des relations avec certains pays du Sud de l'Europe et de l'Afrique du Nord. A ce qui semble il n'y a pas eu beaucoup de résultats sur ces problèmes; à qui est la faute?

**R**. Vous savez, ça c'est une façon de poser les questions qui n'est pas adaptée à la réponse que vous attendez de moi, sans aucun doute. Et vous savez parfaitement ce qui s'est passé, sans que j'aie besoin d'en dire davantage.

**Q**. Moi pas, Monsieur le Ministre, moi je ne le sais pas.

**R**. Non? Demandez à vos collègues; vous êtes le seul dans cette foule immense.

**Le Monde**: Si les pays du Maghreb vous demandaient, au cas où les pays de la zone de libre-échange seraient intéressés en groupe par cette possibilité d'arrangements commerciaux avec les pays de la Communauté, quelle serait alors la position de la France?

**R**. C'est une autre question, n'est-ce pas, que vous me posez là. C'est une autre question que ce que nous avons discuté avec les Allemands et ce que nous avons dit aujourd'hui et avec la position que nous avons prise. Nous sommes prêts à envisager des arrangements avec les pays qui sont candidats, les uns après les autres. L'hypothèse d'un accord entre la zone de libre-échange et le Marché commun me paraît une chose tout à fait différente. Et si vous voulez, cela me paraît un peu contradictoire avec l'idée d'une candidature à l'adhésion au Marché commun. Cela me paraît même être juste le contraire.

**Radio Monte-Carlo**: Monsieur le Ministre, M. Luns semble avoir proposé pour la prochaine réunion du Conseil des ministres, la date du 5 mars. Qu'est-ce que vous en pensez?

**R**. Et bien, je pense que c'est un peu tôt. D'ailleurs elle n'a pas été retenue, mais on n'a pas encore fixé la date, c'est très difficile de nous mettre d'accord. En effet, le désir de la délégation néerlandaise, tel qu'il s'est manifesté était que ce sera le plus tôt possible; il avait proposé même le 4. Mais cela n'a pas été retenu par nos collègues, mais ce sera dans pas très longtemps de toutes les façons. Vous pouvez en tirer les conséquences que vous voulez.

